Agglo Chablais

Propositions pour l'agglomération

Association Transports et Environnement
ATE
Section Vaud

4 ACCESSIBILITÉ DES ZONES D'ACTIVITÉS : L'EXEMPLE DE L'HÔPITAL INTERCANTONAL

Plusieurs zones commerciales et d'activités, existantes ou à venir, génèrent de fortes demandes en transports. Bien que située en dehors du périmètre de l'agglomération, la localisation du futur hôpital Riviera-Chablais pose en particulier un défi important en termes de mobilité.

Le futur Centre hospitalier intercantonal sera implanté sur le site de la Grange des Tilles à Rennaz. L'hôpital doit desservir dès 2015 un bassin de population de 170'000 habitants. Connecté à l'échangeur autoroutier de Villeneuve et accessible en voiture en moins de 45 minutes depuis la quasi-totalité du périmètre, le site est par contre extrêmement mal desservi par les TP. Or, avec ses 300 lits et ses 1'500 emplois, le futur hôpital constituera un très gros générateur de trafic, de surcroît service public à fonctionnement continu. Les déplacements générés par l'hôpital sont estimés à 4'600 par jour dont plus de la moitié effectuée par les employés.

L'offre en TP est aujourd'hui très insuffisante pour être attractive :

- la ligne de bus 100, seule ligne à desservir le site, a de très mauvaises correspondances avec le REV (Villeneuve) ou avec le bus Vevey – Montreux – Chillon – Villeneuve (VMCV) : les passagers se rendant à Rennaz patientent jusqu'à une heure à Villeneuve ou à Aigle.
- Si, pour atteindre Villeneuve, les temps de parcours depuis la Riviera ou Aigle – Bex n'excèdent pas 30 minutes, ils atteignent 60 minutes au-delà de ces secteurs (Saint-Maurice ou Monthey par exemple).
- Les passagers en provenance du Chablais valaisan n'ont tout simplement aucune liaison performante en TP pour se rendre à Rennaz.

L'amélioration de la desserte en TP du futur hôpital, et en particulier les liaisons depuis Villeneuve, Aigle, Monthey et Saint-Gingolph doit être une priorité politique, pour respecter tant les contraintes légales d'aménagement (Plan directeur cantonal et projet d'agglomération) qui préconisent une coordination entre urbanisation et transports publics, que pour offrir une infrastructure correspondant aux besoins de l'ensemble de la population.

Plus largement, il s'agit d'étudier la desserte de l'ensemble du secteur : à côté de l'hôpital, la zone des Fourches, traversée par la route cantonale, est appelée à se développer fortement, de même que la zone commerciale Pré Neuf, située de l'autre côté de l'autoroute. Ces projets s'accompagnent pour l'heure d'aménagements routiers uniquement.

Il faut donc intégrer cette problématique dès maintenant dans les réflexions sur le développement des TP, en lien avec l'évolution urbanistique et économique de l'ensemble du Chablais et ce, bien que ce secteur ne soit pas dans le périmètre établi par la Charte d'agglomération.